

Compte-rendu du Conseil Municipal

Du 26 février 2018 à 20 h

Présents :

Robert VIELFAURE, Jacques ANATOLE, Juliette CONSTENTIN, Mélanie FANGIER, Guy IMBERT, Michel LAPIERRE, Marie LEMAIRE, Eliane TARALLO

Pouvoirs : Gilles PEREAU à Guy IMBERT

Monique RIGOLET à Michel LAPIERRE

A été élue Secrétaire de séance : E. TARALLO

1. Délibération CA 2017 et affectation des résultats

M. le Maire rappelle que beaucoup d'investissements ont été faits en 2017, et suite aux travaux nécessaires dans les deux appartements de Paris, l'un n'a pas été loué cette année, et le 2^{ème} ne l'est que depuis cet été).

L'excédent de recettes fonctionnement de 24 873,29 € est affecté au compte 1068 recette d'investissement

Voté à l'unanimité (M.le Maire ne participe pas au vote)

2. Délibération indemnités trésorier

Le Trésorier peut percevoir une indemnité dite de conseils. Compte tenu de la bonne relation de confiance et en fonction des prestations demandées, M. le Maire propose de fixer le taux à 100 % qui correspond à 250,12 € brut

Voté à l'unanimité

3. Délibération : déplacement branchement SEBA

Autorisation à M le Maire pour lancer les travaux de déplacement de compteurs devant la salle des fêtes suite démolition du mur et agrandissement du parking ; coût : 2 382, 95 €

Voté à l'unanimité

4. Délibération : révision tarif déneigement

M. le Maire soumet aux conseillers la proposition d'augmenter le tarif horaire de déneigement des voies communales par un agriculteur ; il était de 45 €/H depuis 2013, il passerait à 50 €/H

Voté à l'unanimité

5. Délibération : SEBA contrôle points incendie

Il est de la compétence de la commune de contrôler les hydrants (Poteau d'Incendie, Bouche d'Incendie). Le SEBA propose une prestation pour une visite annuelle de contrôle ; étanchéité, performance, pression, débit...et la rédaction d'un compte rendu.

La tournée de l'agent coûte 54,72 €+ 30 € par poteau incendie, nous en avons 4 reconnus sur la commune.

Voté à l'unanimité

6. Délibération : location buvette

Le règlement pour la location du local de la buvette a été établi. Les conseillers en font la lecture :

Tarif : 50 €+caution ; réservé exclusivement aux habitants et associations de ROCHER

Voté à l'unanimité

Communications et questions diverses

- Pour que la température de la salle des fêtes soit convenable pour les cours de Qi Gong et de théâtre qui ont lieu chaque semaine, et par souci d'économie d'énergie, il est convenu de laisser le chauffage à faible température (17°C) pendant la période hivernale, plutôt que de l'éteindre et de le rallumer à fond.
- Un tour de table nous permet de nous assurer de l'aide de la majorité des conseillers présents pour la fête de la randonnée qui sera organisée à Rocher le dimanche 13 mai 2018 (installation la veille ou présence le jour même).
- Un épicier passe tous les lundis vers 14 h 30 sur la place de la mairie puis à Perbost.

Il signale son arrivée à coups de klaxon...